



GEMENG

**rousper
mompech**

Rosport, le 4 août 2021

Personne de référence : Patrick Heinen
Tél. : +352 73 00 66 - 208
E-mail : patrick.heinen@rosportmompach.lu

Autorisation n° EAU/AUT/21/0677

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Ernest Reiter vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau pour obtenir l'autorisation pour la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un bâtiment commercial d'une station-service à Rosport.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 5 août 2021 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale

